

RÉPRESSION : JUSQU'OUÙ LE MINISTRE VA-T-IL ALLER ? ÇA SUFFIT !

Depuis plus d'un an, le gouvernement s'acharne à réprimer les manifestants, les gilets jaunes, les salariés. Tous ne font qu'exiger la satisfaction de leurs revendications. En un mot, ils revendiquent !

Le gouvernement et le ministre Blanquer utilisent la même méthode pour terroriser les professeurs et les lycéens. La répression est là et bien là : forces de l'ordre devant et dans les établissements scolaires lors des épreuves d'E3C, usage de LBD et gaz lacrymogènes contre les professeurs et les lycéens, explosion du nombre de gardes à vue. Interrogé par une délégation de la FNEC et du SNFOLC, le ministère ose dire ce n'est pas moi, mais Castaner !

Mais c'est quand même pour faire passer les E3C à tout prix et face à la contestation générale que les forces de l'ordre ont été envoyées. C'est quand même pour intimider, menacer que les recteurs en lien avec le ministre poursuivent, menacent les professeurs qui à leurs yeux ont un défaut majeur, ils ne sont pas d'accord avec les réformes du gouvernement. Même traitement pour les élèves. Le ministre ne veut voir aucune tête dépasser.

Une répression inacceptable à l'encontre des professeurs

Dans le Lot, le secrétaire départemental de la FNEC FP-FO et du SNFOLC a été convoqué le 10 mars au commissariat alors qu'il exerçait tout simplement son mandat syndical dans un lycée. Plus de 120 collègues étaient devant le commissariat avec FO, CGT, FSU, SUD pour soutenir et défendre ce collègue. Ce délégué est maintenant en attente de la décision du procureur. Une honte !

Un enseignant du lycée de Melle est suspendu, depuis le 10 mars, pour 4 mois par le rectorat de Poitiers, c'est une décision du recteur et du ministre ! Deux autres enseignants font aussi l'objet des poursuites rectorales. L'intersyndicale des Deux-Sèvres a appelé les personnels à se rassembler.

En Gironde, les intimidations et la répression se poursuivent. Huit collègues des lycées Eiffel, Mauriac et du lycée Condorcet ont reçu une lettre de la rectrice les informant qu'ils sont passibles de sanctions disciplinaires. L'intersyndicale s'adresse à la rectrice et demande audience.

En Haute-Loire, des professeurs du lycée de Montbrison sont convoqués cette semaine au rectorat pour un soi-disant vol de copies, plainte avait même été déposée contre eux et classée sans suite. FO a appelé à des rassemblements pour défendre et soutenir les professeurs.

La répression à l'encontre des élèves ne faiblit pas

Sur Paris, suite à la forte mobilisation des élèves avec les professeurs et les parents, le ministre, en lien avec le recteur de Paris tente

d'imposer aux élèves qui n'ont pas participé aux E3C, la signature d'un « *contrat d'engagement* » à ne plus revendiquer. A Ravel, les parents se sont réunis dimanche, ils étaient plus de 60, ils ont décidé de s'adresser au recteur, au ministre. Ils refusent le contrat d'engagement qui comporte la mention suivante : « *Je souhaite repasser l'épreuve des E3C d'Histoire/ Géographie, LVA et LVB et je m'engage à ce qu'elle ne soit perturbée en aucune façon* ». Même contrat au lycée Turgot, P. Valéry. A défaut d'engagement signé, l'élève ne serait pas convoqué et aurait 0 ! L'intersyndicale des unions départementales de Paris FO, FSU, CGT, SUD condamne la répression.

Dans le Gard, sur le parvis du lycée Ph. Lamour, un élève, assis paisiblement au milieu d'un groupe qui protestait contre les réformes est interpellé, entouré de six policiers, dont l'un le saisit au col, l'assied dans une voiture banalisée. Il est interpellé pour « blocage » de son lycée. Le soir même, six élèves sont convoqués par la direction, y compris l'élève interpellé, et sont sanctionnés sur le champ de huit jours d'exclusion, pour les motifs suivants : mise en danger d'autrui et « *attitude contraire à la loi* ». L'intersyndicale CGT Éducation, FSU, FO, SUD demande la levée des sanctions.

Dans une situation où ni le gouvernement, ni Blanquer ne veulent rien entendre, le SNFOLC appelle les personnels à se réunir pour réaffirmer leurs revendications, exiger l'arrêt de la répression, de la criminalisation de l'action syndicale, des menaces, la levée de toutes les sanctions.

C'est le ministre qui est responsable de cette situation.

La répression en réponse aux revendications, ça suffit ! Le SNFOLC s'adresse à l'ensemble des organisations syndicales pour dire non ensemble.



COMPAGNIE BLANQUER